

entend pas la chose ainsi. Il menace d'expulsion des nouveaux évêques. Tout cela ne sera que de l'injustice et de la violence de plus de sa part, tandis que la cause du Saint-Père n'en brillera que davantage par la sollicitude pastorale et la fermeté à toute épreuve qu'il déploie dans la ligne qu'il s'est prescrite. D'un autre côté, Mazzini et Garibaldi paraissent plus unis et décidés que jamais pour ouvrir, au printemps, une campagne révolutionnaire et piémontaise sur Rome et Venise. Les autrichiens les attendent et Dieu protège Pie IX. Mazzini, quoiqu'il en dise, est fortement compromis dans l'attentat des quatre italiens, contre la personne de l'Empereur des Français.

Au sujet du Danemark et des duchés contestés, les armées de la Prusse et de l'Autriche sont en marche, mais les hostilités ne paraissent pas encore être décidément commencées.

L'Espagne s'est donné un nouveau ministère : les prochaines nouvelles nous en diront les œuvres, ou du moins les tendances.

En Belgique, les intérêts catholiques et du bon ordre en général paraissent avoir gagné quelque chose depuis un certain temps.

L'état des choses chez nos voisins est à peu près le même. La mort de Mgr. Hughes, archevêque de New-York, a excité, parmi les protestants et les catholiques, et au sein même des corps politiques et du gouvernement, une sensation telle qu'un véritable grand homme, seul, peut en produire. On s'occupe à remplacer sur le siège de cette cité impériale l'illustre archevêque.

CORRESPONDANCE.

Monsieur le Rédacteur,

Il est d'un intérêt national de rendre public tout ce qui a trait au progrès de notre agriculture ; la perfection apportée dans la construction d'instruments aratoires contribue de la manière la plus directe à opérer de beaux résultats dans l'industrie des champs. C'est pourquoi je vous demande la permission de signaler, par la voie de votre excellent journal, une petite réunion pleine d'intérêt, qui a eu lieu hier soir, le 12 de janvier, au collège agricole et industriel de Rimouski.

Il s'agissait de faire présent au Collège d'un nouveau semoir inventé et fabriqué par M. James Smith, auteur d'un excellent traité d'agriculture, intitulé : " Les Eléments de l'agriculture à l'usage de la jeunesse canadienne " et qui est considéré par les personnes les plus compétentes comme un des meilleurs essais du genre.

Les messieurs du clergé, des professions libérales et quelques autres des principaux citoyens de Rimouski le tirèrent à la loterie, afin de savoir qui aurait plus particulièrement l'honneur de l'en faire don au Collège. M. Fortunat Rouleau, étudiant en droit, et riche propriétaire du lieu, fut l'heureux compétiteur.

Le Révd. Messire Potvin, ce prêtre infatigable qui a su donner à notre nouvelle institution, par son énergie et sa persévérance une impulsion bien au-delà de toute attente, si l'on considère le peu de moyens à sa disposition, a aussi reçu durant cette

même soirée d'autres dons importants de citoyens zélés et dévoués à la cause de l'éducation. Ces dons généreux, ajoutés à la gratification libérale que reçut cette institution naissante quelques jours auparavant de l'Honorable L. Letellier, lors de son récent voyage à Rimouski, sont bien propres à stimuler davantage, s'il est possible, le noble dévouement de ce digne prêtre, pour tout ce qui a trait à la belle cause de l'éducation.

Je reviens à ce semoir qui réunit, à un coût peu élevé, l'avantage d'être très-solide, peu susceptible de souffrir des secousses, ou des inconvénients résultant de son emploi dans nos terres ordinaires, et peut être facilement réparé par l'ouvrier le moins expérimenté. Il donne au sillon la profondeur voulue, quelque soit l'inégalité de la surface du sol, et répand dans les sillons d'une manière parfaitement régulière, et à une distance calculée, (comme étant la plus avantageuse,) tous les grains ou graines, depuis les pois jusqu'aux graines de navets, les recouvre aussitôt et passe un rouleau, si on le désire, sur le terrain ensemencé. La distance entre les sillons varie à volonté de six pouces à trois pieds, qui est la largeur de la bande qu'il sème. Un seul cheval pourra donc, avec cet instrument, faire les différentes opérations ci-haut indiquées, sur une surface d'environ 6 ou 7 arpents par jour.

C'est une grande amélioration, sur ce que nous connaissons aujourd'hui en fait de semoir, et aussi M. Smith se propose-t-il de s'adresser à l'Hon. Ministre de l'Agriculture pour en obtenir une patente, en considération des changements importants qu'il a apportés à cet utile instrument agricole. M. le ministre de l'Agriculture a eu occasion de visiter cette nouvelle invention dans une des salles du Collège de Rimouski, et M. Smith doit être fier des marques d'approbation et d'encouragement qu'il a reçues de cet honorable Monsieur, en cette occasion.

Il n'est peut-être pas inutile d'indiquer ici quelques-uns des avantages résultants de l'emploi du semoir mécanique.

La semence se trouve également répartie sur le sol, et enterrée à une même profondeur, conséquemment il n'y a point de perte de semence, la germination est plus assurée, quelques soient les variations de l'atmosphère ; la racine, durant la croissance, souffre moins de la sécheresse ou des fortes pluies ; la feuille et la graine sont mieux nourris ; la levée, la pousse et la maturité du grain plus égales ; le rendement plus considérable et de meilleure qualité. L'expérience a démontré que l'usage du semoir mécanique produit une grande économie dans la quantité de semence nécessaire à un champ.

Voici, entre beaucoup d'autres, un des résultats donnés par l'agronome Max : le Docte dans son traité des instruments aratoires.

Vingt-huit hectares (1 hectare équivaut à 2 arpents 91 perches en superficie) mesure française, de nature homogène, ensemencés eu froment, moitié en ligne et moitié à la volée, ont donnés les résultats suivants :

Quatorze hectares semés au semoir n'ont pris que 9.80 hectolitres (1 hectolitre équivaut à peu près à 26 gallons) de semence par hectare, estimés à 212 francs.

Quatorze hectares semés à la volée ont pris 21 hectolitres estimés à 426 francs.

Différence en faveur de la culture à la ligne, 214 francs ; soit 15 francs et 28 centimes par hectare.

L'économie sur la semence, au moyen de semoir a donc été de plus de moitié.

Chaque hectare semé au semoir a donné un rendement en paille et en grain équivaut à 84 francs et 88 centimes de plus que chaque hectare semé à la volée, ou de 1188 francs 32 centimes pour les quatorze hectares.